COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLERS-ALLERAND MONTCHENOT

Du 27 août 2018

Le 14 août 2018, convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 27 août 2018 à 20 h 30, en Conseil Ordinaire.

L'an deux mil dix-huit, le 27 août à 20 h 30, le Conseil Municipal de VILLERS-ALLERAND étant assemblé en séance, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Wily DUBOS, Maire.

Etaient présents:

Wily DUBOS, Maire, Estelle COURTEIX, Olivier BAN, Jean-Pierre COCQUELET, Jean-Marie CHAPPELLET, Didier De AMORIN, Hubert FOURNET, Clément GOELDEL, Bernard JACQUINET, Bernard WEILER.

Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 10

ORDRE DU JOUR:

Délibérations

21/2018 : Autorisation au Maire à signer une convention avec le Centre de gestion pour instruire le dossier d'allocation au retour à l'emploi de monsieur Malherbe.

22/2018 : Coupes de bois - Etat d'assiette 2019

23/2018: Financement desserte forestière

Informations diverses
Elections complémentaires
Plan de sauvegarde communal

Ouestions diverses

Le Maire ouvre la séance et demande aux membres du Conseil Municipal de signer, d'une part la feuille de présence, d'autre part le procès-verbal du 9 juillet 2018. Aucune correction et aucune modification ne sont apportées.

Estelle Courteix accepte de remplir les fonctions de Secrétaire de séance

DÉLIBERATIONS:

21/2018 : Autorisation au Maire à signer une convention avec un organisme tel le Centre de gestion pour instruire le dossier d'allocation au retour à l'emploi de monsieur Malherbe.

Monsieur Pascal Malherbe ne bénéficie pas d'allocation chômage avec Pôle Emploi sachant qu'il était fonctionnaire, les communes ne cotisent pas à Pôle Emploi.

Par contre la loi oblige les communes à verser des allocations d'aide au retour à l'emploi.

Le suivi du dossier est complexe et demande qu'un organisme tel que Le Centre de Gestion de la Marne s'occupe pour nous de la mise en place et du suivi du dossier. Le Centre de Gestion, questionné nous propose de signer une convention et de rémunérer sa prestation 476 €.

Le maire demande d'être autorisé à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Marne et une lettre de commande ou avec un autre organisme adéquat pour instruire et suivre le dossier d'allocation de retour à l'emploi de monsieur Malherbe.

Il est procédé au vote.

POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION A l'UNANIMITÉ

22/2018 : Coupes de bois : Etat d'assiette 2019

Le Maire demande au conseil d'approuver l'Etat d'assiette de l'année 2019, c'est à dire de demander à l'Office National des Forêts de se mobiliser pour organiser au mieux le martelage et les ventes de coupes sur pied de la parcelle 13 de 9,84 hectares.

Il est procédé au vote.

POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION A l'UNANIMITÉ

23/2018 : Financement desserte forestière

Nous avons déjà délibéré lors de la réunion de Conseil Municipal du 4 décembre 2017 sur l'amélioration de la desserte forestière en renforçant le chemin de la Serre sur une longueur de 389m et de créer une place de retournement de 388m2. Les travaux ont fait l'objet d'un marché public remporté par l'ONF ainsi qu'une demande de subvention de 20 518,41 € à la FEADER. La part d'auto financement est de 25 725 €.

Pour que la délibération soit efficace il nous faut ajouter la phrase suivante : « Financement intégral budgétisé en 2019 sans emprunt »

Le maire demande aux membres du Conseil l'autorisation d'ajouter cette phrase.

Il est procédé au vote.

POUR: 10 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

APPROBATION A l'UNANIMITÉ

INFORMATIONS DIVERSES:

• Élections complémentaires :

Les élections complémentaires auront lieu les dimanches 16 et 23 septembre.

L'information a été faite sur notre site, par un flyer dans chaque boîte aux lettres des administrés et par le bulletin municipal du mois août.

Les gendarmes sont informés et resteront à proximité.

• Plan de sauvegarde communal:

Le Maire, avec le concours des membres du CCAS a rédigé le PSC 2018. Pour correction et modification éventuelle, le texte a été envoyé aux conseillers. Aucune modification n'a été demandée. S'il n'y a pas de modification le maire prendra un arrêté pour sa diffusion auprès de la Préfecture, des gendarmes et des pompiers.

• La chasse:

La parole est donnée à Bernard Weiler.

Suite au dernier conseil municipal, Monsieur Didier Dumargne a souhaité apporter des précisions : La surveillance de l'entretien des chemins et layons n'est pas à la charge de l'ONF mais de la commune.

Les quotas de gibier sont définis par arrêté préfectoral et non pas par La Fédération de Chasse, et l'agrainage n'est pas effectué sous contrôle de l'ONF. Si la commune le souhaite, elle peut réglementer cette pratique par le biais d'une convention avec la société de chasse dans les bois communaux.

• Attribution logement Plurial:

Le Maire a eu en août une réunion avec Plurial. Il a apporté l'ensemble des demandes reçues à la Mairie. Toutes ont été examinées. L'attribution des logements est de la compétence du seul Plurial. Le Maire n'intervient pas. Les critères d'attribution sont définis par la loi sous le contrôle de Plurial. Les demandes apportées par la Mairie sont examinées en 1er.

Le bâtiment rue du Voisin verra ses premiers habitants début décembre.

Il n'y aura pas de locaux de service.

• La fête

La parole est donnée à Estelle Courteix.

Une réunion d'organisation a eu lieu vendredi 24 Août dernier. Étaient présents Monsieur Marcel Stroebel, sa fille, Monsieur Timothé Stroebel ainsi que Mme Fleury.

Compte tenu des vendanges, notamment de l'accès indispensable à la Place des Déportés pour les viticulteurs de la famille Stroebel, l'organisation de la fête est modifiée.

Un nouveau flyer sera communiqué par le biais du site internet de la commune, la page Facebook et aux parents d'élèves par l'intermédiaire de la Récré, au plus tard mercredi soir.

Caravanes d'habitation des forains : implantation sur la zone engazonnée autour de la fontaine-lavoir

Stands des forains : périmètre restreint devant l'église en laissant 4 m de passage devant le pressoir Stroebel et devant l'ancienne Mairie / École.

Les animations Star Anim seront modifiées selon la place restante une fois les forains installés.

Le Tournoi de Pétanque aura lieu autour de l'atelier municipal.

La retraite aux flambeaux partira de l'entrée du lotissement de la rue de la Ferme, à 21h30, et déambulera selon le parcours suivant :

Remontée de la rue de la Ferme / rue du Trou Favelet / passage devant la Mairie et la Place / rue Alphonse Hanin / rue Haute / pause au Pré aux Chats / descente de la rue St Nicolas / rue Faubert / rue du Voisin / Final sur la Place.

La Buvette du Foyer des Jeunes sera installée sur la pelouse devant l'Église et aura peut-être besoin d'aide dimanche après-midi.

Le podium ne sera pas installé, le DJ aura à sa disposition une tonnelle, devant l'ancienne Mairie / École (installation le samedi après-midi)

Pour des questions de sécurité, le périmètre de la fête sera bien délimité par des barrières.

QUESTIONS DIVERSES:

• L'enquête publique du PLU

À cet effet, Monsieur François BRICE, ingénieur industriel retraité demeurant à Brimont 51220 5 rue de Bellevue, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif.

L'enquête publique se déroulera du 5 novembre au 7 décembre 2018

- Le commissaire enquêteur sera présent en mairie pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures précises suivantes.
- Lundi 5 novembre de 15h30 à 18h30
- Samedi 17 novembre de 9 heures à midi
- Vendredi 7 décembre de 16h à 19 h

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Villers Allerand et à la sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de révision de PLU, éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération de la communauté urbaine du Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la communauté urbaine du Grand-Reims.

Didier de Amorin souhaite s'exprimer sur l'avis positif sur le PLU voté lors de la réunion de conseil municipal du 23 Mai 2018.

Lors de la rédaction finale du PLU et de l'intégration des demandes des habitants, les conseillers avaient été informés d'une demande de modification de classification de parcelle en zone STECAL, parcelle 468 (lieu-dit des Bermonts) afin de permettre l'installation d'un bâtiment à vocation pédagogique et touristique sur la connaissance du vin de champagne (projet du propriétaire de la parcelle, Mr Champ).

Ayant eu connaissance à postériori des détails du projet, monsieur de Amorin regrette la façon dont il a été présenté aux membres du Conseil Municipal. Il considère que ce projet entre plus dans un cadre commercial privé, de dégustation et de vente de Champagne et que l'intérêt collectif semble bien faible à la vue des difficultés pressenties de viabilisation de la parcelle concernée.

Le Maire précise que cette demande avait été énoncée dans le cahier mis à disposition du public, nous avions obligation de l'intégrer au PLU, mais cela ne vaut absolument pas « accord définitif ».

La Pergola

Didier de Amorin prend la parole.

La structure est terminée. Nous rencontrons des difficultés pour l'achat des toiles, plusieurs devis sont en cours,

La proposition de Caravanex est élevée (6 800 € HT), les toiles sont de qualité supérieure, La société Toiles et Bâches de Fismes ne fait pas ce type de produit.

• <u>Le terrain de sport 2019/2020</u>

Les demandes de subventions vont être transmises, et un cahier des charges établit par Olivier Ban. Olivier Ban s'est rapproché du CAVAM pour connaître au mieux leurs besoins. Il va se rendre au CREPS pour observer leurs infrastructures.

Une étude complète est à faire avant de lancer les appels d'offre.

Bernard Weiler précise qu'il faudra bien sur tenir compte de l'écoulement des eaux, en donnant une pente naturelle au terrain, réaliser un caniveau et remonter le chemin.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 1er octobre à 20h30.

Plus personne ne souhaitant la parole, la séance est levée 21h45